

2021/02/04

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 février 2021 - Délibération n° 2021/02/04

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.**

L'an deux mille vingt et un, le 23 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 février 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAPLANCHE Patricia – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMARY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – VALLAEYS Gaël – CLONCHON Bruno – FERRAND Marc – LAROCHE Michel – POITOU LE BIHAN Delphine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMARY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. M. CLOCHON Bruno donne pouvoir à M. EBERTELOOT Dominique.
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.
6. M. NOURRISSEAU Pierre-Marie donne pouvoir à M. CANFORA Carmine.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc – Mme LAPLANCHE Patricia remplace M. POITOU-LE BIHAN Delphine – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace M. PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. DUGAY Jean-Pierre.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	51	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Monsieur le Président rappelle que le 13 décembre 2019, la Communauté de DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Éducation Nationale ont signé un Contrat Territorial Culturelles pour une durée de 3 ans.

Identifiée comme un territoire prioritaire, la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest est reconnue comme territoire exemplaire dans le champ du développement culturel et artistique : coordination et soutien aux actions éducatives locales, mises à disposition d'équipements, de matériels et de ressources humaines, accueil de résidences de création artistiques, saisons culturelles intercommunales, accompagnement de porteurs de projets.

Ainsi, la Drac a trouvé auprès de notre Communauté de Communes, un partenaire précieux pour atteindre son objectif de démocratisation culturelle et d'équité territoriale, notamment pour les jeunes.

C'est pourquoi, dans le cadre de la deuxième année du contrat triennal il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une aide de 19 720€ pour les actions d'éducatives artistiques et culturelles en temps scolaire et dans le cadre du dispositif « Action Educative Locale » ainsi que la coordination du contrat.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de la demande de subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de la CTEAC année 2021 (année scolaire 2020-2021) :

#### Budget prévisionnel - Actions EAC 2020-2021

CHARGES		PRODUITS	
<b>Total charges actions</b>	<b>42 355 €</b>	<b>Subvention</b>	<b>19 720 €</b>
AEL - Pratiques artistiques et culturelles	18 530 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine pour l'emploi de coordination du CTEAC	3 000 €
Education Artistique et Culturelle CTEAC	23 825 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine CTEAC	13 220€
<b>Charges de fonctionnement affectées</b>	<b>20 750 €</b>	DRAC Nouvelle-Aquitaine AEL	3 500€
Frais de personnel	17 500 €		
Frais administratifs généraux	1 375 €	<b>Autofinancement</b>	<b>43 385 €</b>
Frais technique / bâtiment	1 875 €	Communauté de communes CSO	43 385 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 105 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 105 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le plan de financement présenté ci-avant
- Autorise le Président à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Territorial Education Artistiques et Culturelles pour l'année 2021 auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

